

FAIRE LE PLAIDOYER

Guide méthodologique à l'usage des communautés



APPRENDRE POUR AGIR !

AGIR POUR CHANGER !

Avant Propos

Les populations riveraines des zones forestières, malgré leur dépendance des ressources forestières et des droits qui leur sont reconnus sur la forêt et les biens et services qu'elle fournit, vivent de plus en plus des situations dans lesquelles leurs droits et intérêts sont remis en cause. A travers différents projets qu'elle met en œuvre sur le terrain, en collaboration avec ses partenaires locaux (OSC locales), l'association **Forêts et Développement Rural (FODER)** accompagne les communautés à travers leurs représentants dans le suivi des défis auxquels ces communautés sont confrontées au quotidien. Dans le souci d'aider les communautés à pallier les insuffisances des sensibilisations antérieures, et de mettre à la disposition des communautés des informations de base et des outils simplifiés pour mieux prendre en main et conduire elles-mêmes leurs initiatives de plaidoyer, le présent guide méthodologique a été élaboré.

Toute communauté peut faire du plaidoyer. Mais, celle qui aura au préalable pris le temps de s'informer sur le chemin à suivre pour arriver au bon résultat et d'exercer ses connaissances à partir de cas simples pouvant l'aider à maîtriser le processus aura plus de chance de réussir. Le plaidoyer offre plus de chance de succès s'il se fait pendant que le processus devant aboutir à une décision défavorable aux communautés n'est pas encore achevé. Qu'à cela ne tienne, même prise, la décision reste influençable. Le chemin pour faire changer les choses, peut alors être long, coûteux, mais pas désespéré.

Ce document est donc appelé à être un outil d'aide aux communautés, pour la résolution des problèmes auxquels elles font face et provoquer des changements ; ce qui justifie le niveau moyen de langue accessible aux communautés.

Il est élaboré et produit par l'association Forêts et Développement Rural (FODER) dans le cadre du projet « **Community based real time forest monitoring** » (**projet RTM**). Ce projet qui vise à réduire les illégalités dans le secteur forestier en augmentant la participation des communautés à travers une technologie accessible, est soutenu par le **DFID** à travers **Rainforest Foundation UK (RfUK)**.

Crédit photo © FODER

Réalisation: Serge BOUOPDA, Consultant

Coordination: Christiane ZEBAZE HELLOW

Projet: Suivi communautaire des forêts en temps réel

Date: Janvier 2017

Commanditaire du manuel: Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel: 00 237 222 00 52 48, **E-mail:** forest4dev@gmail.com

B.P. 11417 Yaoundé - Cameroun

Citer ce document: BOUOPDA S., ZEBAZE C. H. Faire le plaidoyer; Guide méthodologique à l'usage des communautés. FODER. Projet RTM. Manuel. 46 pages.

Liste des acronymes

AGR	Activités Génératrices de Revenus
DFID	Département Britannique pour le Développement International
FODER	Forêts et Développement Rural
ONG	Organisation-Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RFUK	Rainforest Foundation UK
RTM	Projet « Community based real time forest monitoring »

Les informations contenues dans ce document relève de la seule responsabilité de FODER et ne peuvent en aucun cas refléter l'opinion de DFID ou des partenaires du projet « Suivi communautaire des forêts et temps réel » (RTM)

Table des matières

AVANT PROPOS	2
LISTE DES ACRONYMES	3
MODULE 1 : COMPRENDRE LE PLAIDOYER	5
1. Définition de mots-clés	5
2. Pourquoi les communautés doivent-elles apprendre à faire du plaidoyer ?.....	5
2. D'où viennent ces abus ou problèmes ?	6
4. Pourquoi le plaidoyer peut-il être nécessaire pour les communautés ?	6
MODULE II. COMMENT DEVELOPPER UNE ACTION DE PLAIDOYER ?	8
Quelles sont les étapes d'un processus de plaidoyer?	8
ETAPE 1 : IDENTIFIER LE PROBLEME A RESOUDRE	9
ETAPE 2 : S'INFORMER SUR LE PROBLEME (MAIS COMMENT) ?	10
ETAPE 3 : DEFINIR LES OBJECTIFS	13
ETAPE 4 : IDENTIFIER SES CIBLES ET PARTIES PRENANTES	16
ETAPE 5 : FORMULER LE MESSAGE	18
ETAPE 6 : EVALUER LES RESSOURCES ET LES CAPACITES DE LA/DES COMMUNAUTE(S) POUR LE PLAIDOYER	19
ETAPE 7 : CHOISIR LES APPROCHES/STRATEGIES ET LES ACTIVITES DU PLAIDOYER	21
ETAPE 8 : IDENTIFIER SES ALLIES (AMIS) POUR MENER AVEC EUX SES ACTIVITES DE PLAIDOYER.....	23
ETAPE 9 : ETABLIR UN PLAN D'ACTION	25
ETAPE 10 : SUIVRE ET EVALUER LES ACTIVITES	28
ANNEXES : Trois (03) Exemples d'actions de plaidoyer en 10 étapes	29
THEME 1 : Accident de circulation dans la communauté de MYS 1er	29
THEME 2 : Licenciement abusif de 15 ouvriers de la société Bois d'Or	36
THEME 3 : Conflit d'Exploitation	41
BIBLIOGRAPHIE	45

MODULE 1 : COMPRENDRE LE PLAIDOYER

Objectif du module :

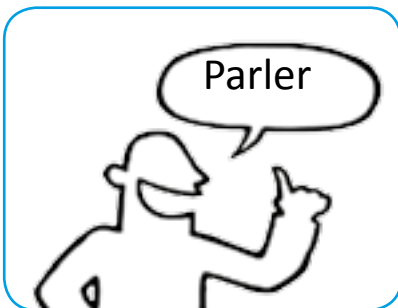
les communautés comprennent:

- la définition et les raisons pour lesquelles elles doivent apprendre à faire du plaidoyer ;
- l'origine ou les sources possibles des problèmes qui peuvent les affecter ;
- l'utilité du plaidoyer.

1. Définition de mots-clés

- **Une action** est le fait d'exprimer sa volonté en faisant quelque chose.

Exemple :



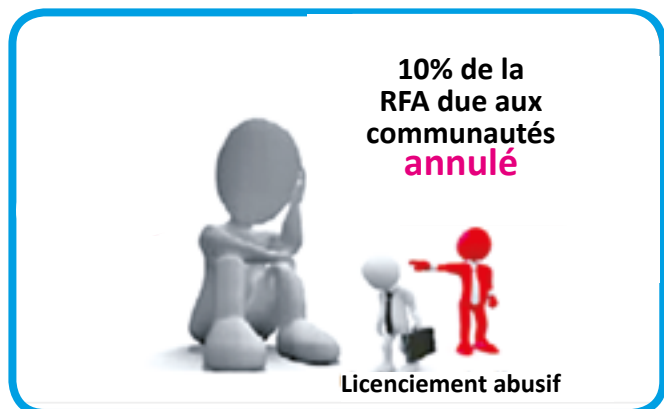
- **Le plaidoyer** est une action ou un ensemble d'actions que l'on mène dans le but d'attirer l'attention afin de faire changer une situation ayant une influence sur la vie des gens.

- **La cible** désigne la personne que l'on souhaite atteindre lors d'une action de plaidoyer.
- **Les parties prenantes** sont les acteurs pouvant volontairement ou non jouer un rôle actif ou passif dans une action. Ce sont aussi ceux qui sont concernés de près ou de loin par une action.

2. Pourquoi les communautés doivent-elles apprendre à faire du plaidoyer ?

Les communautés sont devenues vulnérables du fait des acteurs dont les activités et les décisions affectent d'une façon ou d'une autre, leurs droits, intérêts et bien-être.

De ce fait, elles ne sont plus à l'abri d'abus et de problèmes dont la solution peut leur échapper en partie ou en totalité.



3. D'où viennent ces abus ou problèmes ?

Ces abus ou problèmes proviennent généralement de personnes qui :

- ont le pouvoir de prendre une décision
- ont reçu la mission d'appliquer une décision ;
- profitent de leur position ou de leur pouvoir pour piétiner les droits des communautés, créer ou maintenir une pratique. Ces personnes peuvent être : des responsables d'une société d'exploitation forestière ou minière ; des autorités administratives, policières ou judiciaires, communale ;
- des élites, etc.



4. Pourquoi le plaidoyer peut-il être nécessaire pour les communautés ?

Le plaidoyer offre aux communautés le moyen de sortir d'une situation ou d'un problème. A travers le plaidoyer, les communautés possèdent l'occasion de résoudre un problème, de renverser une situation à leur avantage, de rétablir un droit bafoué.

A travers le plaidoyer, une communauté peut ainsi réussir à faire :

- ▶ **Annuler/changer une décision (par exemple une loi, un décret, une politique, un arrêté, une lettre administrative) qui affecterait leurs droits:** par exemple la révision de la loi des finances qui annule les 10% de la RFA destinées aux communautés, l'annulation d'un licenciement jugé abusif;
- ▶ **Changer une pratique :** par exemple par la suppression de « gombo du chef » demandé par des gendarmes aux motos-taximen à certains postes de contrôle en zone rurale;
- ▶ **Améliorer un service:** Par exemple par l'amélioration de l'accueil dans un service administratif ;
- ▶ **Créer une chose qui n'existait pas ou la renforcer :** Par exemple la construction d'une école ou d'une nouvelle école, un centre de santé, un point d'eau, l'aménagement d'un marché, etc.
- ▶ **Stopper des activités illégales :** Par exemple en dénonçant les personnes qui pillent le bois des communautés ou se livrent à des activités illégales.

Important !

Lorsqu'elle fait du plaidoyer, la communauté devra s'assurer que les techniques et méthodes qu'elle utilise restent dans les limites permises par la loi.

Etude de cas 1:

Le 1^{er} Septembre 2015, le sous-préfet de Moabi, chef-lieu Bubinga a délivré à la société Mama Rose une autorisation pour exploiter du bois dans la forêt de la Communauté Nkoulou où l'on retrouve les essences qui ont donné leurs noms au département et à l'arrondissement dans lesquels la forêt est située. Le 15 Septembre 2015, un Responsable de la société Mama Rose, accompagné du Délégué départemental des forêts de Moabi et du chef de poste forestier de Bubinga ont organisé au profit de la communauté Nkoulou et des communautés voisines une réunion de présentation de l'autorisation d'exploitation en vue du démarrage des travaux. Une fois les communautés réunies, le Délégué départemental des forêts a tenu un discours de 20 minutes sur les réalisations à caractère social dont les communautés pourraient bénéficier de cette exploitation, a remis une copie de l'autorisation au Chef de la communauté, distribué des fournitures scolaires et des vêtements aux enfants, choisi parmi les jeunes du village 20 garçons devant travailler au sein de la compagnie et ouvert la collation. Le repas et la boisson avaient été d'une telle abondance que les membres des communautés en ont consommé encore plusieurs jours après. Pendant ce temps, les travailleurs et les engins de la société Mama Rose avaient déjà commencé l'exploitation et quelques camions avaient déjà transporté leurs premières grumes.

Question :

1. Avez-vous constaté un abus dans ce cas ?
2. Si oui, de quel abus s'agit-il?
3. Qui sont les auteurs ?
4. Qu'est-ce que la communauté Nkoulou peut faire pour stopper l'abus ?

Objectif du module :

Les communautés s'approprient les différentes étapes à suivre dans un processus de plaidoyer.

Quelles sont les étapes d'un processus de plaidoyer?

Le processus de plaidoyer peut se décliner en 10 étapes. Le schéma ci-dessous présente les 10 étapes à suivre pour arriver à un résultat de plaidoyer. Si ces étapes sont utiles, elles ne sont pas absolument nécessaires. En effet, les étapes à suivre dans un processus de plaidoyer peuvent dépendre du niveau de difficulté que présente le problème rencontré, ou des personnes faisant le plaidoyer (un député par exemple n'utilisera pas les mêmes moyens qu'une communauté). Autrement dit, en fonction des situations rencontrées par les communautés, des personnes impliquées dans le processus de plaidoyer, du niveau de connaissance de la situation ou du problème qui se pose, ou des opportunités en présence, une communauté peut décider de sauter certaines étapes ou de renverser leur ordre.



Figure 1: Schéma du Cycle des 10 étapes de plaidoyer

ETAPE 1 : IDENTIFIER LE PROBLEME A RESOUDRE

La question principale qui se pose ici est celle de savoir comment la communauté peut identifier le problème qu'elle veut résoudre. Tout commence par l'identification du problème qui affecte la vie de la communauté, d'un de ses groupes ou de ses membres (femmes, hommes, jeunes, enfants, filles, garçons, adultes, vieux, etc.).

Lorsqu'un problème nouveau arrive dans une communauté, en général, cela ne se cache pas. Tout le monde en parle en raison de la conséquence que cela a ou peut avoir. Si la communauté vient à identifier plusieurs problèmes, il lui

est conseillé de faire une liste de ces problèmes afin de les organiser selon qu'ils sont prioritaires ou pas. Ceci évite à la communauté de poursuivre (comme on a l'habitude de le dire) plusieurs lièvres pour n'en attraper aucun à la fin.

L'identification d'un problème part toujours d'une situation vécue, d'une information ou d'un fait rapporté. Exemple de problèmes : (i) La société SSS refuse de respecter ses engagements vis-à-vis des communautés de Némeyong 2 ; (ii) Un Camion de la société Mama Rose a tué deux chefs de famille à Mys 1er et cette dernière refuse de prendre en charge l'inhumation des corps ; (iii) L'ONG qui travaille avec nous vient de nous informer que l'Etat a supprimé les 10% de la redevance forestière annuelle (RFA) due aux communautés.

COMMUNAUTE DE NKOULOU

Liste de nos problèmes

- La route du village est gâtée;
- L'eau de la rivière du village a une mauvaise odeur;
- La société Mama Rose coupe notre bois illégalement ;

COMMUNAUTE DE NKOULOU

Problèmes organisés par priorité

- I. La Société Mama Rose coupe notre bois illégalement;
- II. L'eau du village a une mauvaise odeur;
- III. La route du village est gâtée;



Lorsqu'elle a identifié une liste de problèmes, la communauté doit classer ces problèmes selon l'ordre d'importance. L'ordre d'importance présente alors l'ordre dans lequel la communauté doit résoudre les problèmes. Dans le cas de la communauté Nkoulou, l'ordre d'importance des problèmes se présente comme sur ce deuxième tableau.

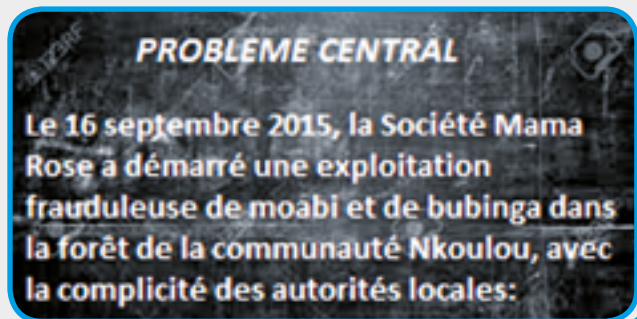
La communauté Nkoulou a décidé de s'attaquer au premier problème qui concerne l'exploitation illégale du bois par la Société Mama Rose.

Le conseil que nous pouvons lui donner est de formuler le problème de telle sorte que celui-ci

puisse donner, dans la mesure du possible, des informations ci-après

Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Et Pourquoi ?

Le problème peut alors être formulé de la sorte:

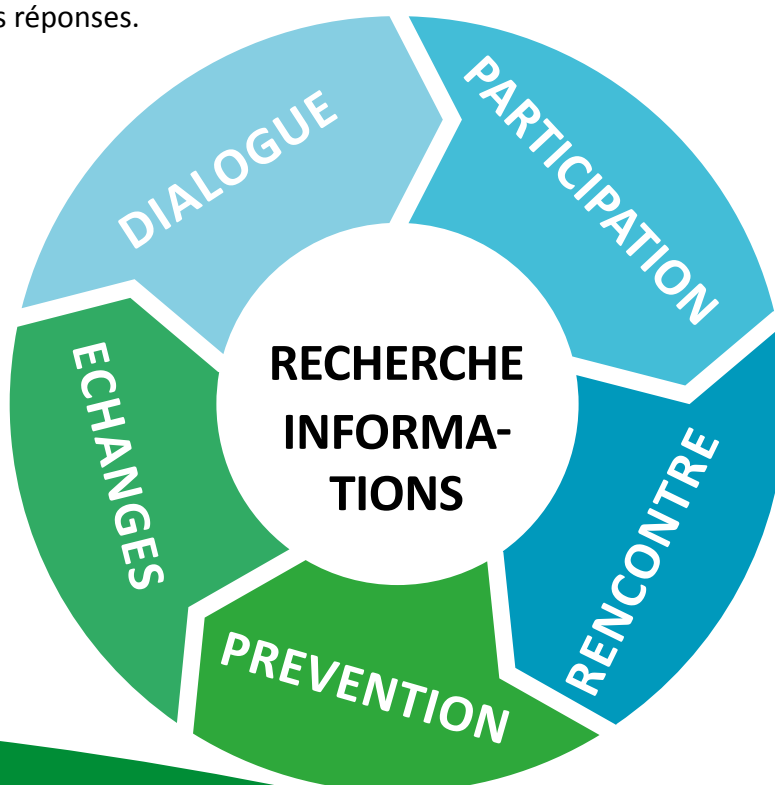


En formulant son problème de la sorte, la communauté permet en quelques mots à des personnes extérieures à la communauté de comprendre plus rapidement et plus aisément le problème qui se pose. Ceci peut aussi faciliter la phase de recherche sur le problème.

ETAPE 2 : S'INFORMER SUR LE PROBLEME (MAIS COMMENT) ?

La recherche des informations permet à une communauté de s'assurer qu'elle détient tous les éléments qui lui permettent de confirmer que le problème est bien réel, d'identifier les causes et les conséquences, de bien formuler sa demande, de toucher les bonnes personnes, de citer les bons textes de loi, de prouver les conséquences du problème qu'elle pose; bref de faire tout ce qu'il faut pour atteindre le résultat voulu par la communauté.

Une communauté peut dans sa recherche d'informations établir une liste de questions à laquelle elle devra simplement chercher des réponses.



Quelques questions qu'une communauté peut se poser afin de mieux collecter ses informations sont les suivantes :

(i) quel est le problème qui se pose ? (ii) qu'est ce qui fait que ce problème en soit un ? (iii), que dit la loi face à un tel problème ? (iv) quelles sont les causes (primaires, secondaires) du problème ; (v) quelles sont les conséquences (primaires et secondaires) du problème ? (vi) quelles sont les preuves qui existent sur le problèmes : peut-on trouver

des photos, des reportages, des articles de presse, des témoignages, des rapports de l'Etat ou d'ONGs ? ; (vii) quelle conséquence le problème a-t-il eu ou peut-il avoir sur la communauté si on n'agit pas vite ? (viii) y'a-t-il des personnes autres que les membres de la communauté qui peuvent être intéressées par le problème ? (ix) qui peut nous aider à résoudre ce problème ? Etc.

Une fois les informations collectées, la communauté doit se servir d'un arbre à problème pour identifier les causes et les conséquences du problème:

A. L'arbre à problème

L'arbre à problème ressemble à la figure2 ci-dessous. Il permet de lier entre eux le problème central avec ses causes et ses conséquences/effets. En identifiant les causes c'est-à-dire les racines des problèmes, la communauté peut facilement agir sur ces racines en les coupant pour stopper ses conséquences. C'est comme par exemple couper les racines d'un arbre pour faire sécher ses feuilles

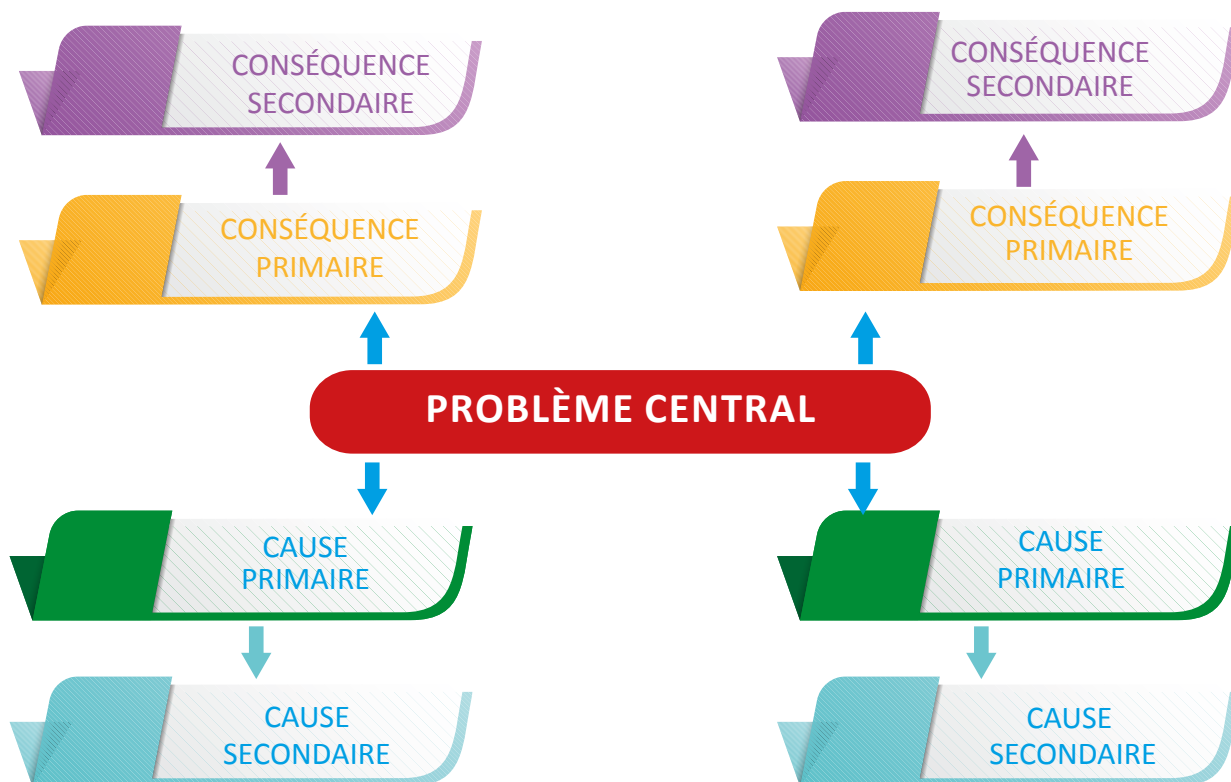


Figure 2: Présentation d'un arbre à problème

ETUDE DE CAS 2 :

Imaginons trois communautés "A", "B" et "C" où des enfants âgés de 0 à 5 ans, souffrent de diarrhées depuis 3 jours. Un diagnostic fait par un médecin de santé public a montré que les enfants sont affaiblis, déshydratés, vomissent, et que si rien n'est fait, les enfants mourront après cinq jours de maladie. Le diagnostic a aussi montré que dans ces communautés les populations font les selles en plein air derrière les cases et au bord de la rivière qui alimente les communautés en eau de boisson et pour faire la vaisselle. En représentant ce cas dans un arbre à problème, on obtient le schéma ci-dessous.

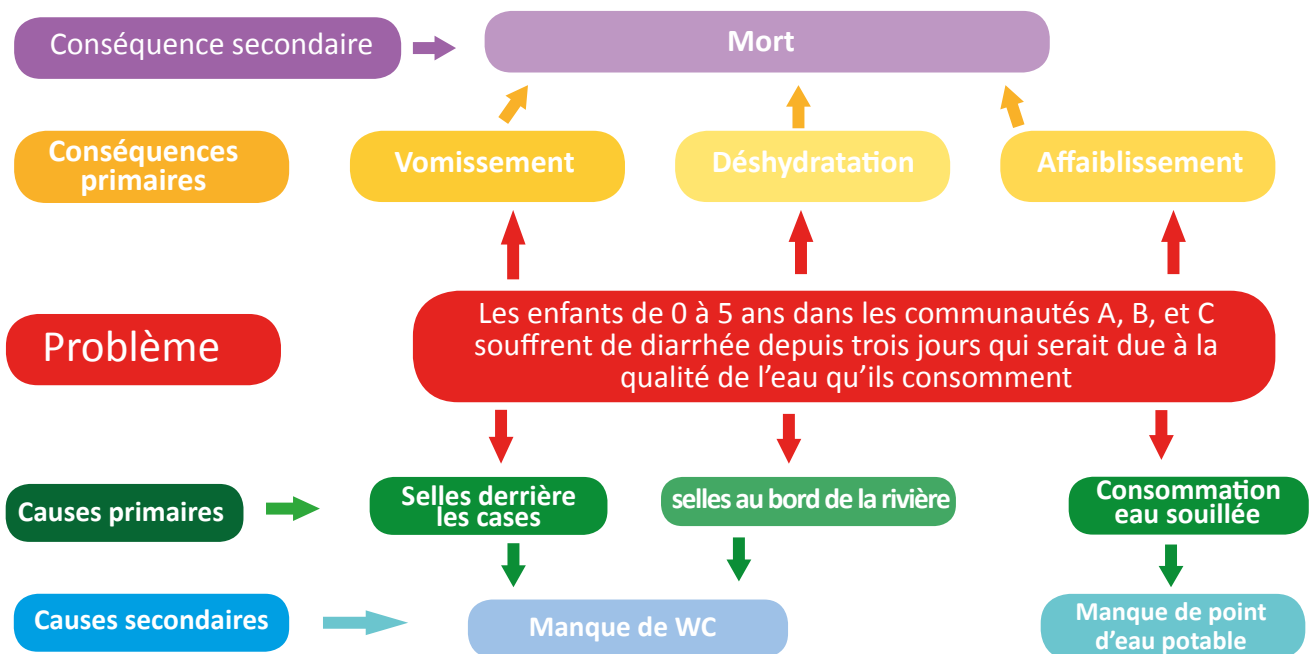


Figure 3: Exemple d'arbre à problème (issu de l'étude de cas 2)

- La communauté "A" décide d'agir seulement sur les causes primaires ;
- La communauté "B" décide d'agir sur les causes secondaires ;
- La communauté "C" décide d'agir sur les causes primaires et secondaires.

La communauté qui aura le plus de chance d'éliminer le problème est la communauté C. Les communautés A et B auront simplement éloigné le problème qui reviendra à un moment ou à un autre.

Important

Des causes mal identifiées peuvent conduire à définir de mauvaises actions. Si une communauté met en œuvre de mauvaises actions, il est clair que le problème va demeurer.

Exercez-vous :

Les communautés sont invitées à reprendre l'étude de cas n° 1 dans lequel la Société Mama Rose avait reçu une autorisation pour exploiter du bois dans la forêt de Nkoulou.

En utilisant un arbre à problème les communautés devront :

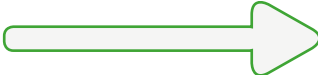
- Formuler le problème principal ;
- Identifier les causes du problème ;
- Identifier les conséquences du problème.

ETAPE 3 : DEFINIR LES OBJECTIFS

Ici, la question de savoir comment bien définir ses objectifs est celle qui va se poser à la communauté. Cette étape arrive une fois que la communauté a identifié le problème à résoudre. La communauté doit alors dire ce qu'elle veut ou ce à quoi elle veut parvenir pour mettre un terme au problème qui se pose. Elle devra donc pour y arriver transformer, reformuler les éléments de l'arbre à problème de manière à obtenir des éléments positifs.

B. L'arbre à objectifs

L'arbre à objectif naît de la transformation de l'arbre à problème.

ARBRE A PROBLEME	Devient	ARBRE A OBJECTIFS
Les conséquences primaires et secondaires		Les Résultats
Le problème		L'objectif
Les causes primaires		Les activités ou les moyens primaires
Les causes secondaires deviennent		Les activités ou les moyens secondaires

Les principales questions que la communauté se pose dans cette phase peuvent être les suivantes. (i) que désirons nous atteindre pour mettre fin au problème (objectif) ? (ii) comment allons-nous atteindre ce que nous désirons (activités) ? (iii) comment saurons-nous que nous avons atteint ce que nous désirions (résultats)?



Exemple

Les communautés doivent se souvenir de notre **“étude de cas 2”** qui parlait des communautés “A”, “B” et “C” où les enfants de 0 à 5 ans souffraient de diarrhées. En transformant l’arbre à problème en arbre à objectif, les communautés pourront arriver à un résultat semblable à celui-ci :

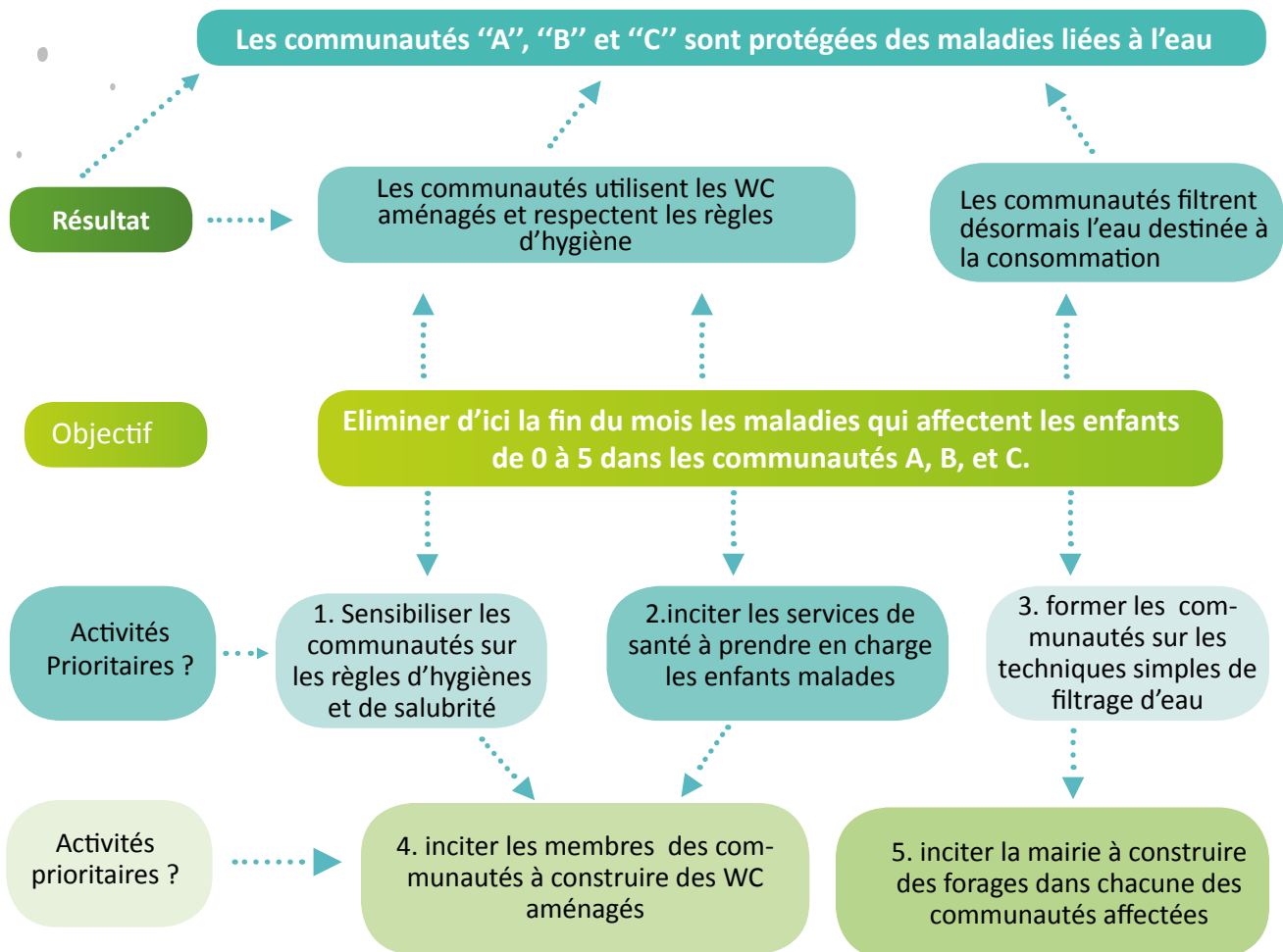


Figure 4: Exemple d’arbre à objectifs

Exercice : (Voir étude de cas 1)

Plus haut il avait été demandé aux communautés de construire un arbre à problème. Maintenant, il est demandé aux communautés de transformer leur arbre à problème en arbre à Objectif en s’inspirant de l’exemple ci-dessus présenté

Note : Evaluer le risque du plaidoyer

Une communauté qui veut faire du plaidoyer doit s'assurer au tout début de la préparation de son processus qu'elle a évalué le risque du plaidoyer et trouver des moyens pour les amoindrir de manière à garantir la sécurité et tranquillité des uns et des autres.

En effet, lorsqu'elle s'engage dans le plaidoyer, la communauté veut attirer l'attention sur un problème qu'elle voit comme dangereux pour elle en raison des conséquences négatives que ce problème produit ou peut produire sur la communauté si rien n'est fait.

En général, le fait pour la communauté de faire la lumière sur le problème vécu peut être mal vu par la personne qui a créé le problème, s'il a un intérêt à ce que personne ne sache ce qui s'est passé.

Parfois, le responsable hiérarchique de celui qui crée le problème n'est pas informé de son existence. Parfois aussi, le problème a déjà été résolu, mais le responsable chargé de sa mise en œuvre n'a pas exécuté la décision ou l'a mal exécuté.

Il est déjà arrivé que des responsables chargés de l'exécution d'une décision détournent la décision à leur avantage. A titre d'exemple, un financement pour la construction d'un point d'eau dans une communauté qui est détourné au profit d'une autre communauté ou qui disparaît dans les poches d'un individu chargé de le faire construire.

Cette vérification n'a pas pour but d'abandonner la bataille si la communauté estime un risque trop grand, mais plutôt de trouver des voies et moyens pour les contourner, les atténuer et si nécessaire les éliminer.

Quelques exemples de risques peuvent être que :

- La communauté n'a pas de moyens techniques et financiers pour conduire le plaidoyer ;
- La communauté a peur des représailles ;
- Une partie de la communauté est capable de se retirer du processus si on venait à lui proposer un pot de vin ;
- La communauté est très enclavée.

Le tableau ci-dessous permet de conduire une évaluation des risques :

N°	Risque possible	Solution pour atténuer ou éliminer
1		
2		
3		
...		

L'avantage ici est que l'évaluation du risque de plaidoyer donne à la communauté des informations pour bien travailler sa stratégie de plaidoyer et identifier les activités préparatoires ou complémentaires à mener soit avant, soit en cours de plaidoyer.

L'évaluation du risque de plaidoyer se fait en principe après la définition des objectifs, mais pas nécessairement après que les communautés identifiées et analysées les cibles et les parties prenantes.

ETAPE 4 : IDENTIFIER SES CIBLES ET PARTIES PRENANTES



Comment identifier ses cibles et parties prenantes?

Rappel des définitions

La **cible** désigne la personne que l'on souhaite atteindre, toucher lors d'une action de plaidoyer.

Les **parties prenantes** sont les acteurs pouvant volontairement ou non jouer un rôle important (actif) ou non (passif) dans une action ; Ce sont aussi ceux qui sont concernés de près ou de loin par une action.



Le plaidoyer sert à influencer ceux qui ont le pouvoir de faire changer une situation affectant ou susceptible d'affecter la vie des personnes. A cette étape, la communauté doit dresser la liste de :

- ceux qui ont le plus de chance de comprendre et d'adhérer à son action de plaidoyer ;
- ceux qu'elle peut réussir à convaincre de devenir ses amis ou tout au moins lui apporter une aide pour atteindre les preneurs de décision ;
- ceux qui risquent d'empêcher la réalisation de ses objectifs de plaidoyer ou de les décourager ;
- bénéficiaires de son action de plaidoyer.

Un outil pouvant permettre d'identifier les cibles est le tableau ci-dessous

<p align="center">Décideur(s) alliés</p> <p>(personnes pouvant accepter la position de la communauté et pouvant changer ou faire changer la situation)</p>	<p align="center">Décideur (s) non-alliés</p> <p>(personnes pouvant s'opposer à la position de la communauté ou agir pour que la situation qui dérange à la communauté soit maintenue)</p>
<p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>Etc.</p>	<p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>Etc.</p>
<p align="center">Alliée ou amis</p> <p>(personnes ou ONG pouvant aider la communauté à mener son plaidoyer, toucher un décideur ou une personne influente ou encore atteindre son objectif de plaidoyer)</p>	<p align="center">Membres de la communauté</p> <p>(personnes habitant dans la communauté qui ont un intérêt dans le processus et le résultat du plaidoyer)</p>
<p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>Etc</p>	<p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>Etc</p>

Important

Il est important pour la communauté de savoir que la position des cibles et parties prenantes, leur niveau d'intérêt ou leur degré d'influence peut changer à un moment ou à un autre du processus. Ainsi, une personne défavorable au plaidoyer peut devenir favorable et vice-versa.

Exemple

Les communautés doivent se souvenir de notre "étude de cas 2" qui concernait les communautés "A", "B" et "C" où les enfants de 0 à 5 ans souffraient de diarrhées. Le tableau d'identification des cibles et parties prenantes pour cette étude de cas pourrait donner quelque chose de semblable à ceci.

<p>Décideur(s) alliés cibles/partenaires à l'action</p> <p>(personnes pouvant accepter la position de la communauté et pouvant changer ou faire changer la situation)</p>	<p align="center">Décideur (s) non-alliés</p> <p>(personnes pouvant s'opposer à la position de la communauté ou agir pour que la situation qui dérange la communauté soit maintenue)</p>
<p>1. Autorité de la santé au niveau local (Délégué départemental de la santé)</p> <p>2. Autorité administrative au niveau local (Sous-préfet)</p> <p>3. Autorité communale</p>	<p>1. RAS</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>Etc.</p>
<p>Autres Alliés cibles/partenaires à l'action</p> <p>(personnes ou ONG pouvant aider la communauté à mener son plaidoyer, toucher un décideur ou une personne influente ou encore atteindre son objectif de plaidoyer)</p>	<p align="center">Membres de la communauté</p> <p>(personnes habitant dans la communauté qui ont un intérêt dans le processus et le résultat du plaidoyer)</p>

1. ONG (Santé pour tous en 2035) 2. les médias (Radio communautaire et Journal Balafon) 4. autorité politique (député..... ou élite.....) 5. grand public	1. les enfants de 0-5 ans, les parents, les communautés atteintes par la maladie ; 2. les communautés non encore atteintes.
--	--

Une fois que les communautés ont identifié leurs cibles et parties prenantes elles peuvent préparer les messages à adresser.

Exercice :
(Voir étude de cas 1)

En s'appuyant sur l' "étude de cas 1" et en se servant de l'exemple développé ci-dessus, les communautés doivent élaborer le tableau d'identification des cibles et parties prenantes.



ETAPE 5 : FORMULER LE MESSAGE

Le message est un résumé de la situation, des effets ou des changements que la communauté veut faire connaître au(x) destinataire(s). Alors, comment formuler un bon message ?

Pour être efficace, le message doit être clair, lisible, bref, convaincant, fondé sur des faits et des preuves, si possible contenir des chiffres et toucher le cœur de celui qui le lit.

Exemple

Les communautés doivent se souvenir de notre "étude de cas 2" à partir duquel les messages qui suivent ont été rédigés et placés sur un même support

1 1. Mesdames, messieurs, les communautés "a", "b" et "c" sont très-très fâchées parce qu'elles souffrent beaucoup. Les parents, maintenant les enfants et on n'a meme pas d'argent. Ah, le gouvernement, aidez-NOUS.

2 Communautés "a", "b" et "c"
En souffrance
Gouvernement,
Aidez-nous.

3 De l'eau pour nos communautés:
aidez-nous

4 20% d'enfant meurt de diarrhee chaque jour dans nos communautes.
Manque d'eau potable

- Le message 1 est touffu et pas clair, donc a moins de chance d'être lu ;
- Les messages 2 et 3 sont aérés. Ils ont une chance plus grande d'être lu. Mais le message 2 ne se pose pas de façon directe et complète le problème central des communautés alors que le message 3 pose le problème seulement en partie ;
- Le message 4 est aussi éclairé et pose de façon précise, directe et complète le problème central des communautés.

Il est bon de retenir que plus un message est court, chiffré, direct, plus il est facile à capter. Les communautés doivent veiller à adapter la longueur de son message avec le type de support qui peut le contenir.

Bien plus, les communautés doivent s'assurer que le message qu'elles formulent est bien compris par la cible qu'elles visent.

En fonction du type de public qui est visé, les communautés pourraient utiliser la lettre, le téléphone, la réunion, le porte-voix, le communiqué de presse, l'entretien télé ou radiodiffusé, le prospectus, l'affiche, l'annonce de presse, l'article de presse, le dessin ou plusieurs de ces moyens à la fois.

Note

Les communautés doivent adapter la longueur de leur message avec le type de support qui va avec et en tenant compte du public auquel elles veulent s'adresser.

un tableau que les communautés peuvent utiliser dans cette phase d'élaboration des messages est le suivant :

Outil permettant de définir le message

Activité considérée	Destinataire du message	Message à faire passer	Forme du Message

Exercice : (Voir étude de cas 1)

En s'appuyant sur l' "étude de cas 1" et à l'aide du tableau ci-dessus présenté, les communautés doivent élaborer le message à adresser à chacune des cibles qu'elles veulent atteindre.

ETAPE 6 : EVALUER LES RESSOURCES ET LES CAPACITES DE LA/DES COMMUNAUTE(S) POUR LE PLAIDOYER

Faire du plaidoyer c'est comme construire une maison. La communauté doit s'assurer qu'elle a rassemblé l'argent et les matériaux nécessaires pour mener à bien ses activités, que les membres de la communauté qui devront conduire le plaidoyer ont des capacités humaines et des connaissances pour le faire. La communauté devra évaluer chacun des éléments ci-dessous, trouver des réponses aux faiblesses identifiées avant de se lancer dans le plaidoyer. La communauté est libre d'adapter le tableau et les questions à sa guise.

Evaluation des capacités pour le plaidoyer

Éléments	Questions à se poser	Réponses
L'argent	Quel est le budget de notre plaidoyer ?	
	De combien dispose(nt) la/les communauté(s) ?	
	Ce montant suffira-t-il?	
	Sinon, auprès de quel partenaire la/les communauté(s) pourra/pourront-elle(s) trouver de l'argent pour compléter son budget	
Les personnes	Qui est volontaire pour travailler sur les activités du plaidoyer ?	
Compétences et expérience	Les personnes qui vont travailler sur le plaidoyer ont-elles des compétences et de l'expérience requises ?	
	Sinon, est-il possible de faire former ces personnes ou d'impliquer d'autres personnes ayant des compétences ?	
Partenaires	Avec quels partenaires/groupes de pression la communauté est prête à mener son plaidoyer ?	
Recherche d'information	La/les communauté(s) a-t-elle/ont-elles rassemblé suffisamment d'informations pertinentes pour mener son plaidoyer?	
	Sinon, veut-elle revenir sur cette phase ?	
Relations et image	Sur quelles relations la/les communauté(s) compte(nt)-elle(s) pour influencer les preneurs de décision ?	
	Ces personnes ont-elles une bonne réputation auprès des décideurs, des médias et du public cibles visés par le plaidoyer ?	
	Sinon, sur quelle stratégie compte(nt) la/les communautés pour surmonter le problème ?	
Temps	Le temps prévu par la/les communauté(s) est-il suffisant pour achever les activités ?	
	La/les communauté(s) a/ont-t-elle(s) prévu(s) des dates limites à respecter ?	
Opportunité/occasion	Y'a-t-il des événements/ mécanismes extérieurs que la/les communauté(s) compte(nt) utiliser ?	

Exercice : (Voir étude de cas 1)

En s'appuyant sur l' "étude de cas 1", il est demandé aux communautés d'évaluer les ressources et les capacités existants pour le plaidoyer à mener.

ETAPE 7 : CHOISIR LES APPROCHES/STRATEGIES ET LES ACTIVITES DU PLAIDOYER

Il existe diverses approches et toute une série de moyens qui peuvent servir à exécuter les activités définies dans le cadre de son plaidoyer.

Souvenez-vous de notre arbre à Objectif à l'étape 2. Cet arbre permet de transformer les causes et les conséquences (sur l'arbre à problème) en actions et en solutions (sur l'arbre à objectif). Les activités et les résultats une fois connus, les approches doivent être définies pour conduire les activités de manière à obtenir les solutions voulues.

Les approches/stratégies de plaidoyer peuvent être regroupées en quatre grandes catégories à savoir : le lobbying, les actions médiatiques, les campagnes publiques et le renforcement des capacités. Ces approches sont expliquées dans le tableau ci-dessous.

04 approches/stratégies de plaidoyer

Stratégie/ approche	Rôles (ça sert à quoi ?)	Moyens /Outils (comment cela peut-il se faire ?)
1. Lobbying	Permet d'influencer directement les preneurs de décision.	Ceci peut se faire à travers : Une lettre administrative/courrier (doit être bref et efficace) Une réunion (d'information ou de sensibilisation) ; Un dialogue, etc.
2. Actions médiatiques	Pour sensibiliser l'opinion publique en vue de lui faire comprendre la préoccupation de la communauté et requérir le soutien de ce public.	Ceci peut se faire à travers : des émissions radio et télédiffusées, les articles de presse, les réseaux sociaux.



3. Campagnes publiques	Pour mobiliser l'opinion et obtenir un soutien en faveur de la position de la communauté. Ceci peut se faire à travers.	une marche autorisée par l'administration compétente pendant laquelle la communauté porte des T-shirt, banderoles, pancartes contenant des messages; la participation à une journée internationale sur une situation dans laquelle s'inscrit le problème de la communauté ; l'affichage des messages ;
4. Sensibilisation/ renforcement des capacités	Pour accroître les connaissances de ceux qui sont touchés par un problème donné. Ceci peut se faire à travers.	des réunions de présentation de situation Des réunions de formation Des réunions d'échange, et de discussion Etc.

Lorsqu'elle utilise ces approches, la communauté ne doit pas s'arrêter à souligner des problèmes pour laisser au décideur le choix des solutions. Elle doit proposer ce qu'elle estime être les solutions ou les réponses aux problèmes soulevés. En plus des 04 stratégies ci-dessus, on peut également citer des actions en justice et la collaboration. **Les communautés doivent veiller à quantifier les résultats pour faciliter l'appréciation des progrès.**

Le tableau ci-dessous peut être utilisé pour conduire le choix des stratégies, selon les activités que l'on souhaite mener et la formulation des résultats que l'on espère de chaque activité.

Activités à mener	Stratégies/approches	Résultats attendus

Exemple

Cet exemple s'appuie sur l'étude de cas "n°2". Les activités ont été copiées dans l'arbre à objectif concernant ce cas. Nous estimons dans ce cas que toutes les activités sont prioritaires. L'identification des solutions/approches devant permettre de réaliser ces activités peut permettre d'obtenir ce qui suit :

Activités à mener	Stratégies/approches	Résultats attendus
Sensibiliser les communautés sur les règles d'hygiène et de salubrité	Sensibilisation	100% des familles utilisent les WC aménagés et respectent les règles d'hygiène
inciter les services de santé à prendre en charge les enfants malades	Lobbying	Les enfants malades sont soignés et il n'y plus de nouveau cas de diarrhée

former les communautés sur les techniques simples de filtrage d'eau	Renforcement des capacités	Au moins 80% de familles filtrent désormais l'eau destinée à la consommation
inciter les membres des communautés à construire des WC aménagés	Sensibilisation/lobbying	Chaque famille dans les communautés dispose désormais d'un WC aménagé
inciter la mairie à construire des forages dans chacune des communautés affectées	Lobbying	03 forages sont construits dans les trois communautés affectées

L'avantage de ce tableau est qu'il permet aux communautés de compléter les informations manquantes comme les résultats à atteindre.

Exercice :
(Voir étude de cas 1)

En s'appuyant sur l' "étude de cas 1" et sur l'exemple présenté ci-dessus, il est demandé aux communautés d'identifier à l'aide d'un tableau les stratégies à utiliser pour mettre en œuvre les activités de leur plaidoyer.

ETAPE 8 : IDENTIFIER SES ALLIES (AMIS) POUR MENER AVEC EUX SES ACTIVITES DE PLAIDOYER

La formation des alliances a l'avantage de renforcer la communauté et de la garder à l'abri de toutes représailles dont elle pourrait être victime de la part de celui qui est visé par une action de plaidoyer.

En se faisant des amis pour porter avec eux ses activités de plaidoyer, la communauté crée une grande force de changement. Les alliés de la communauté peuvent être associés à différentes étapes du processus de plaidoyer (planification, recherche d'information, choix des dates, réalisation, évaluation, etc.)

Les alliés de la communauté peuvent être :

- des personnes issues de la communauté ayant la capacité de soutenir d'une façon ou d'une autre le processus ;
- Des personnes travaillant pour des médias (presse, radio ou télé) ;
- Une association ou une ONG locale, nationale ou internationale ;
- Une autorité politique, administrative, traditionnelle ou religieuse.
- etc.

Un exemple d'outil que les communautés peuvent utiliser à cette étape est le tableau d'analyse des parties prenantes. Ce tableau permet aux communautés d'apprécier l'attitude, le niveau d'intérêt et le degré d'influence que chacune des cibles et parties prenantes pourra avoir sur le problème.



Cible et parties prenantes	Position/attitude			Niveau d'intérêt			Degré d'influence		
	Pour	neutre	contre	aucun	moyen	Elevé	aucun	moyen	Elevé

L'avantage de ce tableau est qu'il permet aux communautés d'avoir une vue d'ensemble sur la position, le niveau d'intérêt et le degré d'influence de chacune de ses cibles ou partie prenante. Ainsi, les communautés peuvent mieux savoir:

- avec qui elles peuvent nouer des alliances et travailler,
- qui elles doivent éviter,
- qui elles doivent convaincre.

Les alliés sont alors choisis en fonction du rôle qu'ils peuvent jouer dans le processus de plaidoyer, ou de l'influence directe ou indirecte qu'ils peuvent avoir sur le preneur de décision.

Une précaution que doit prendre la communauté est d'éviter d'inclure dans sa liste d'amis une personne qui en réalité est un adversaire.

La communauté doit garder aussi à l'esprit qu'un allié aujourd'hui peut devenir un adversaire demain et vis-versa. Elle peut choisir de s'adresser à sa cible via un de ses alliés ou un leader de la communauté qui devient son porte-parole.

Un exemple de tableau rempli en partant de notre étude de cas n° 2 concernant les communautés "A", "B" et "C" dans lesquelles les enfants souffraient de diarrhées nous a donné comme résultat ce qui suit :

Le **tableau d'appréciation des cibles et parties prenantes** pourrait donner comme résultat ce qui suit

Cible et parties prenantes	Attitude			Niveau d'intérêt			Degré d'influence		
	Pour	neutre	contre	aucun	moyen	Elevé	aucun	moyen	Elevé
Délégué départemental de la santé									
Sous-préfet									
Radio communautaire et journal Balafon									
Maire									
ONG Santé pour Tous en 2035									
Les enfants de 0-5 ans, les communautés									

Note

Une pratique dans le processus de plaidoyer consiste à généralement désigner un Porte-parole. Le porte-parole peut être un membre ou non de la communauté. Choisi dans la communauté,

Il peut être pris dans le groupe qui souffre le plus du problème qui affecte la communauté. Si nous revenons au cas des enfants souffrant de diarrhée, la communauté pourra choisir de faire passer son message par un des enfants d'une des communautés affectées qui devient son porte-parole. Elle peut aussi choisir un parent d'un des enfants atteints, le chef de la communauté ou un leader. Mais quand la communauté a décidé une personne non concernée au premier rang par le problème, il est toujours conseillé que cette personne se fasse accompagner par une des personnes les plus concernées par la situation. Ceci pourrait contribuer à toucher la sensibilité des cibles et autres parties prenantes.

Bon à savoir

La communauté ne doit pas confondre faire du plaidoyer avec insulter, menacer les gens,

pousser la communauté à faire grève ou à participer à des mouvements de contestation ou agir contrairement à ce que la loi demande. Une telle confusion ne pourra produire comme résultat que des arrestations et les emprisonnements des personnes responsables ou des leaders de la communauté.



Exercice : (Voir étude de cas 1)

En s'appuyant sur l' "étude de cas 1" et en se servant du tableau présenté ci-dessus, les communautés sont invitées à conduire l'analyse des parties prenantes et cibles qu'ils ont identifié à l'étape 4.

ETAPE 9 : ETABLIR UN PLAN D'ACTION

L'étape d'établissement du Plan d'action est une étape d'organisation des informations collectées dans les différentes autres étapes. Le tableau qui est utilisé ici permet de fournir les informations et d'avoir une vue d'ensemble sur :

- l'objectif du plaidoyer,
- les activités à mener,
- la stratégie à utiliser,
- les cibles par activité ,
- la personne responsable de la mise en œuvre de chaque activité ,
- la personne ou structure alliée pour chaque activité,
- la date prévue pour la mise en œuvre des activités,
- le résultat espéré de chaque activité,

Les communautés peuvent aussi ajouter deux colonnes pour présenter la situation de départ avant leur action et le Bilan de leur action (voir tableau ci-dessous).

Présentation d'un plan d'action plaidoyer

Objectifs (Que voulons-nous atteindre?)	Activités (Que voulons-nous faire pour atteindre les objectifs ?)	Stratégie/ approches Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?	Cibles (Qui est visé par notre activité)	Responsable (qui est responsable de chaque activité ?)	Allié/ Partenaire (Avec qui voulons nous réaliser chaque activité)	Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)	Résultat es-péré (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)	Situation de départ	Bilan (Quels résultats avons-nous obtenu)
Objectif	Activité	Stratégie							
	Activité	Stratégie							
	Activité	Stratégie							

Remplir ce tableau peut sembler un peu compliqué pour les communautés, mais à force de pratique, les communautés comprendront qu'il s'agit principalement d'un exercice de copier-coller.

Nous présentons ci-dessous un exemple de tableau rempli avec des informations collectées en rapport avec l'étude de cas 2 concernant les communautés "A", "B" et "C" où les enfants souffraient de maladies diarrhéiques. Le tableau rempli se présente ainsi qu'il suit :

Exemple de plan d'action plaidoyer

Objectifs (Que voulons-nous atteindre?)	Activités (Que voulons-nous faire pour atteindre les objectifs ?)	Stratégie/ approches Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?	Cibles (Qui est visé par notre activité)	Responsable (qui est responsable de chaque activité ?)	Allié/ Partenaire (Avec qui voulons nous réaliser chaque activité)	Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)	Résultat es-péré (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)	Situation de départ	Bilan (Quels résultats avons-nous obtenu)
Objectif : Eliminer d'ici la fin du mois les maladies qui affectent les enfants de 0 à 5 dans les communautés A, B, et C	Activité1 Sensibiliser les communautés sur les règles d'hygiène et de salubrité	Sensibilisation	Communautés	Leader communautaire	*Délégué départemental de la santé ; *ONG Santé pour tous en 2035	Dans deux jours	100% des familles utilisent les WC aménagés et respectent les règles d'hygiène	5%	

	Activité 2 inciter les services de santé à prendre en charge les enfants	Lobbying	*Délégué départemental de la santé	Chef du Village	*Sous-préfet ; * Député Lulu ;	Aujourd'hui	Les enfants malades sont soignés et il n'y plus de nouveau cas de diarrhée	20%	
	Activité 3 former les communautés sur les techniques simples de filtrage d'eau	Renforcement des capacités	Communauté	Leader communautaire	*ONG Santé pour tous en 2035	Dans un jour	Au moins 80% de familles filtrent désormais l'eau destinée à la consommation	0%	
	Activité 4 inciter les membres des communautés à construire des WC aménagés	Sensibilisation/lobbying	Communautés	Chef du Village	*Maire *Médecin Chef du District de santé	A partir d'aujourd'hui	Chaque famille dans les communautés dispose désormais d'un WC aménagé	2% 5%	
	Activité 5 inciter la mairie à construire des forages dans chacune des communautés affectées	Lobbying	Conseil municipal	Chef du Village	Sous-préfet ; *Médecin Chef du District de santé *Député Lulu	A partir d'aujourd'hui	03 forages sont construits dans les trois communautés affectées	0%	

Si la communauté souhaite exploiter certains événements extérieurs (journées internationales par exemple) pour donner plus de poids à son processus elle devra aligner les activités concernées aux dates de ces événements.

Bon à savoir

Quelque soit la phase de préparation dans laquelle la communauté se trouve, la communauté doit garder à l'esprit l'objectif de son plaidoyer pour éviter d'être influencée par ceux-là qui récupèrent les événements des autres afin d'atteindre leurs propres objectifs.

Exercice : (Voir étude de cas 1)

En s'appuyant sur l' "étude de cas 1" et en se servant du tableau présenté ci-dessus, les communautés sont invitées à construire leur plan d'action.

Les communautés doivent veiller à ce que les informations utilisées ici soient en priorité celles rassemblées ou développées dans les phases précédentes. Les communautés doivent par la suite compléter les informations manquantes.

ETAPE 10 : SUIVRE ET EVALUER LES ACTIVITES

Le suivi-évaluation constitue la dernière étape du plaidoyer. C'est elle qui permet à la communauté de mesurer les résultats obtenus pour savoir si les objectifs de départ ont été atteints.

Le suivi est plus efficace quand il se fait au fur et à mesure que les activités se mettent en place. L'avantage est que cela peut permettre de revoir sa stratégie, ses activités, sa cible, ses alliés pour s'adapter à une situation qui aurait évolué. L'évaluation peut se faire à des périodes de temps précis fixées par la communauté. Elle

est plus facile à faire si on a défini au départ des objectifs, et des résultats chiffrés et clairs, mais aussi quand on connaît la situation qui était celle au départ (voir le tableau du plan d'action au-dessus).

Les informations annexe ci-dessous résultent des travaux de groupes des participants ayant bénéficié de cette formation lors de l' "atelier de renforcement des capacités des leaders communautaires et chefs traditionnels au plaidoyer et à l'influence locale" organisés par le FODER du 08 au 11 novembre 2016. Elles peuvent contribuer à renseigner d'avantage les communautés sur le processus de plaidoyer. Les noms réels ont été cependant remplacés par des noms fictifs.

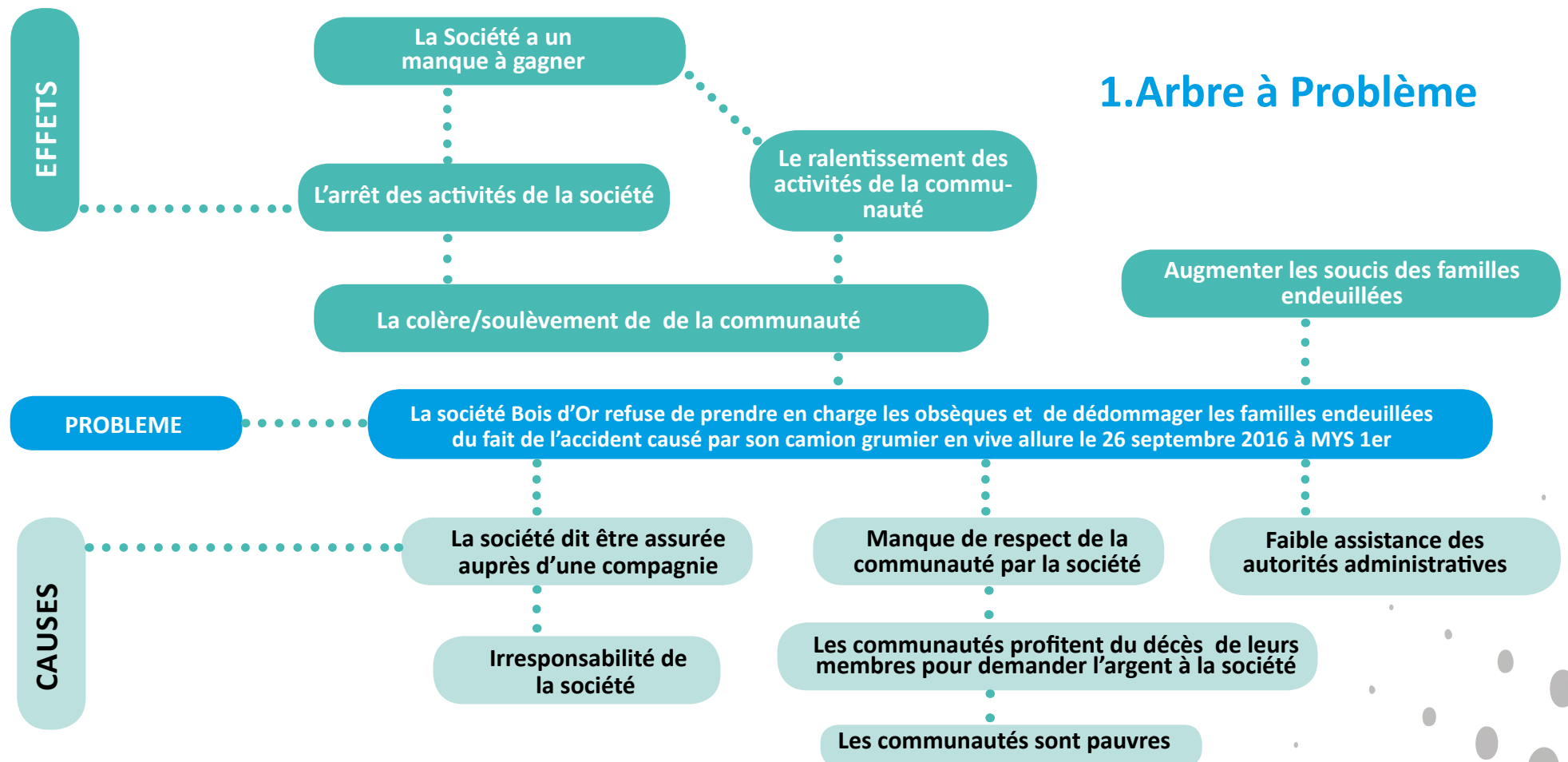


ANNEXES : TROIS (03) EXEMPLES D' ACTIONS DE PLAIDOYER EN 10 ÉTAPES

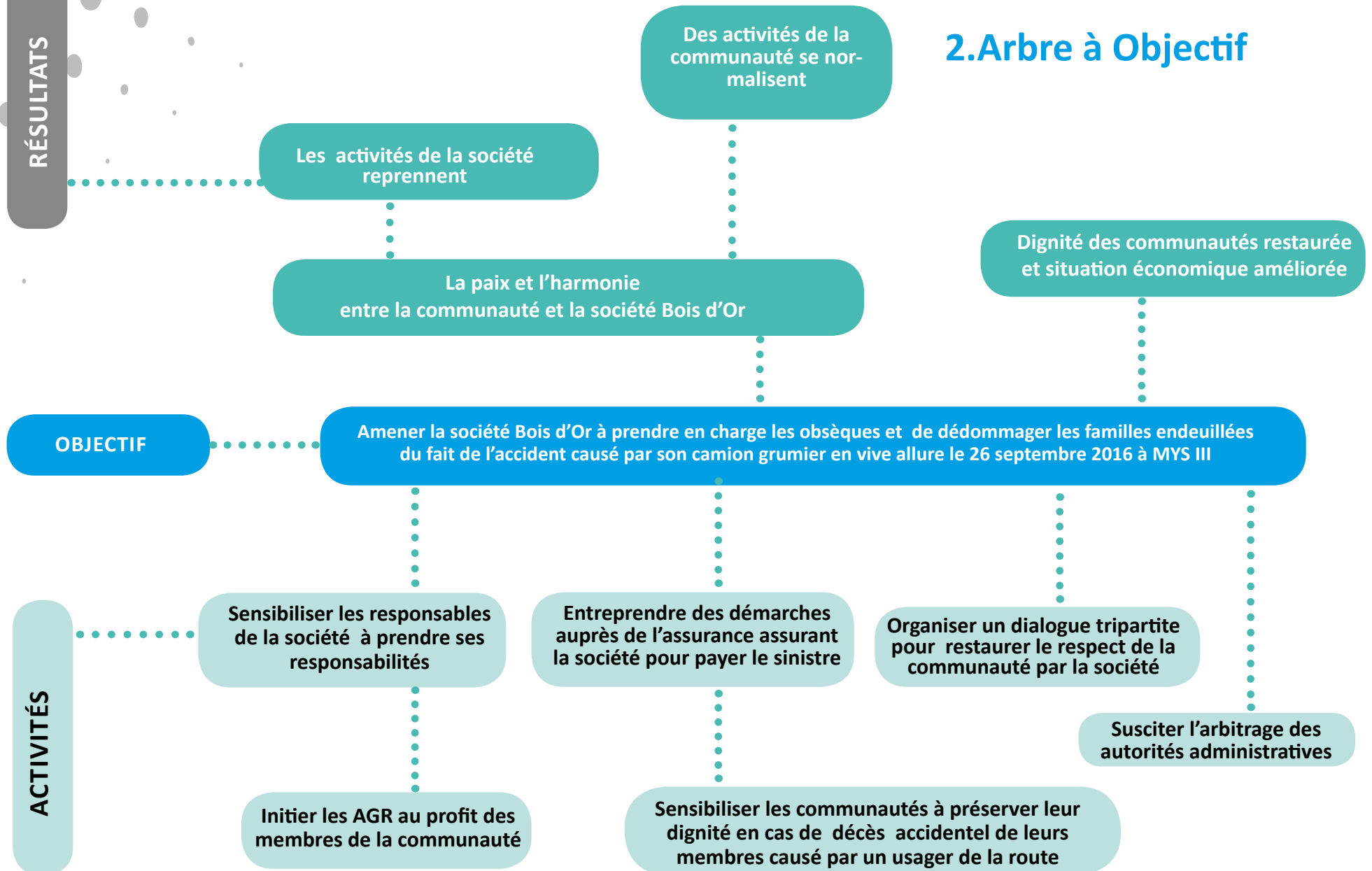
THEME 1 : ACCIDENT DE CIRCULATION DANS LA COMMUNAUTE DE MYS 1^{er}

Les faits

Le 26 septembre 2016, de nuit, un camion grumier appartenant à la société Bois d'or roulant à vive allure a percuté deux individus sur son passage causant leur mort. Les dépouilles des victimes ont été admises à la morgue de l'hôpital de district de MYS 1er et Y sont restées plusieurs semaines. N'ayant aucun moyen d'inhumier leurs morts, les familles se sont retournées vers la société Bois d'or qui les a renvoyées vers la compagnie qui a assuré le camion accidenté. La famille se demande comment amener la société Bois d'or à assumer ses responsabilités ?



2. Arbre à Objectif



3. Tableau des risques

Activités	Risques	Solutions (Moyen d'atténuation)
Sensibiliser les responsables de la société à prendre ses responsabilités	Les responsables restent insensibles à l'action de la communauté	Passer par un allié pour atteindre la société
Entreprendre des démarches auprès de l'assurance assurant la société pour payer le sinistre	Manque de moyen pour se déplacer et suivre la requête auprès de l'assurance	Solliciter un appui technique et financier/ quête de soutien de la communauté
Sensibiliser les communautés à préserver leur dignité en cas de décès accidentel de leurs membres causé par un usager de la route	Mauvais langage du sensibilisateur envers la communauté Division de la communauté	Bon choix du sensibilisateur de la communauté avec un bon message
Initier les AGR au profit des membres de la communauté	Non adhésion de certains membres de la communauté dans la réalisation des AGR	Sensibilisation sur l'importance des AGR
Organiser un dialogue tripartite pour restaurer le respect de la communauté par la société	Non-coopération de l'autorité pour la tenue du dialogue	Négocier avec l'autorité avant d'organiser le dialogue
Susciter l'arbitrage des autorités administratives	Partialité de l'autorité	Impliquer les OSC

4. Tableau d'Identification des cibles et alliés (parties prenantes)

Décideur(s) favorables	Décideur (s) opposants
Sous-préfet	Procureur, commandant de brigade
Particulier ou organisation favorables	Membres de la communauté qui ont un intérêt dans le processus et le résultat du plaidoyer
Le chef de MYS 1er, le chef du village MYS 2, le chef de canton, FODER	Les familles endeuillées, le chef de village

5. Formulation des messages par cible

Activité considérée	Destinataire du message	Message
Sensibiliser les responsables de la société à prendre leur responsabilité	Responsables de la société	Réparer les dommages causés à la communauté pendant l'exploitation
Entreprendre des démarches auprès de l'assurance assurant la société pour payer le sinistre	Compagnie d'assurance	Dédommager la famille victime de l'accident de la circulation causée par son client
Sensibiliser les communautés à préserver leur dignité en cas de décès accidentel de leurs membres causé par un usager de la route	communauté	Dans le malheur, préservons notre dignité

Initier les AGR au profit des membres de la communauté	communauté	Mettons-nous au travail pour notre indépendance financière
Organiser un dialogue tripartite pour restaurer le respect de la communauté par la société	Communauté, société, administration	A chacun sa part de responsabilité pour la sauvegarde de la paix sociale
Susciter l'arbitrage des autorités administratives	administration	Plus de justice sociale

6. Evaluation des besoins et des compétences

Eléments	Questions à se poser	Réponses
L'argent	Quel est le budget de notre plaidoyer ?	25 000 CFA
	De combien dispose la/les communauté(s) ?	20 000 CFA
	Ce montant suffira-t-il ?	Non
	Sinon, auprès de quel partenaire la/les communauté(s) pourra/pourront-elle(s) trouver de l'argent pour compléter son budget	L'ONG "XYZ"
Les personnes	Qui est volontaire pour travailler sur les activités du plaidoyer ?	<ul style="list-style-type: none"> • Leader communautaire ; • Chef de village Masson 2 ; • Chef de Canton ; • Représentants des familles endeuillées
Compétences et expérience	Les personnes qui vont travailler sur le plaidoyer ont-elles des compétences et de l'expérience requises ?	Le leader (Oui) Le Chef et l'élite (non)
	Sinon, est-il possible de faire former ces personnes ou d'impliquer d'autres personnes ayant des compétences ?	Oui, ces personnes peuvent être formées par le leader
Partenaires	Avec quels partenaires/groupes de pression la communauté est prête à mener son plaidoyer ?	Les ONG FODER, XYZ et la radio communautaire
Recherche d'information	La/les communauté(s) a-t-elle/ont-elles rassemblé suffisamment d'informations pertinentes pour mener son/leur plaidoyer ?	La communauté a obtenu le PV de l'accident mais n'a pas encore élaboré le budget des obsèques.
	Sinon, veut-elle revenir sur la phase non encore réglée ?	Oui
Relations et image	Sur quelles relations la/les communauté(s) compte(nt)-elle(s) pour influencer les preneurs de décision ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sous-préfet ; • Les ONG partenaires ; • L'Elite du Village.
	Ces personnes ont-elles une bonne réputation auprès des décideurs, des médias et du public cibles visés par le plaidoyer ?	Le Sous-préfet et les ONG sollicités ont déjà réglé des problèmes entre les exploitant et les communautés en recherchant des solutions justes. L'élite est soupçonnée par la communauté d'être un proche ami du Directeur de la société forestière.
	Sinon, sur quelle stratégie compte la/les communautés pour surmonter le problème ?	La communauté va obtenir des garantie de la part de l'élite que son implication dans le processus ne va pas jouer contre la communauté. La communauté va aussi plus s'appuyer sur le Sous-préfet et les ONGs qui ont déjà demandé à la compagnie forestière de trouver des solutions au problème.

Temps	Le temps prévu par la/les communauté(s) est-il suffisant pour achever les activités ?	Ce n'est pas sûr, mais la communauté espère que le processus va aller vite.
	La/les communauté(s) a/ont-t-elle(s) prévue(s) des dates limites à respecter ?	Oui.
Opportunité/ occasion	Y'a-t-il des événements/ mécanismes extérieures que la/les communauté(s) compte(nt) utiliser ?	Oui, la tournée du Sous-préfet prévue dans la Communauté.

7. Analyse des parties prenantes

Cible et parties prenantes	Attitude			Niveau d'intérêt			Degré d'influence		
	pour	neutre	contre	aucun	moyen	Elevé	aucun	moyen	Elevé
Sous-préfet	pour			Elevé			Elevé		
Le chef de Canton	pour			Elevé			Elevé		
Le chef de MYS 1er	pour			Elevé			Elevé		
le chef du village	pour			Elevé			Elevé		
FODER	pour			Elevé			Elevé		
Procureur,	Contre			Elevé			Elevé		
commandant de brigade	Contre			Elevé			Moyen		
Les familles endeuillées,	pour			Elevé			Moyen		
Société forestière	Contre			Elevé			Elevé		

8. Identification des approches / stratégies

strategies	Action à mener	Résultats attendus
Correspondance officielle à la société avec ampliation Au sous-préfet...(Lobbying)	Sensibiliser les responsables de la société à prendre ses responsabilités	La société assume ses responsabilités chaque fois que ses engins causent un dommage dans la communauté
Correspondance à la compagnie d'assurance (lobbying)	Entreprendre des démarches auprès de l'assurance assurant la société pour payer le sinistre	La compagnie d'assurance paye le sinistre causé par son client
Réunion (renforcement des capacités)	Sensibiliser les communautés à préserver leur dignité en cas de décès accidentel de leurs membres causé par un usager de la route	Les communautés s'abstiennent des mauvais comportements en cas de sinistres causés par un tiers.
Réunion (Renforcement des capacités)	Amener les communautés à développer les activités Génératrices de Revenus au profit des membres de la communauté	Les communautés adhèrent à l'initiative prennent en main leur développement
Correspondance officielle ; Réunion (Lobbying)	Organiser un dialogue tripartite pour restaurer le respect de la communauté par la société	Le respect de la communauté est restauré et demeure
Correspondance officielle ; (Lobbying)	Susciter l'arbitrage des autorités administratives	La communauté est restaurée dans ses droits
Correspondance officielle ; (Lobbying)	Obtenir une autorisation et construire des dos d'ânes à l'entrée et à la sortie du village.	Le village est sécurisé contre d'éventuels accidents dus aux camions et autres véhicules

9. Plan d'action

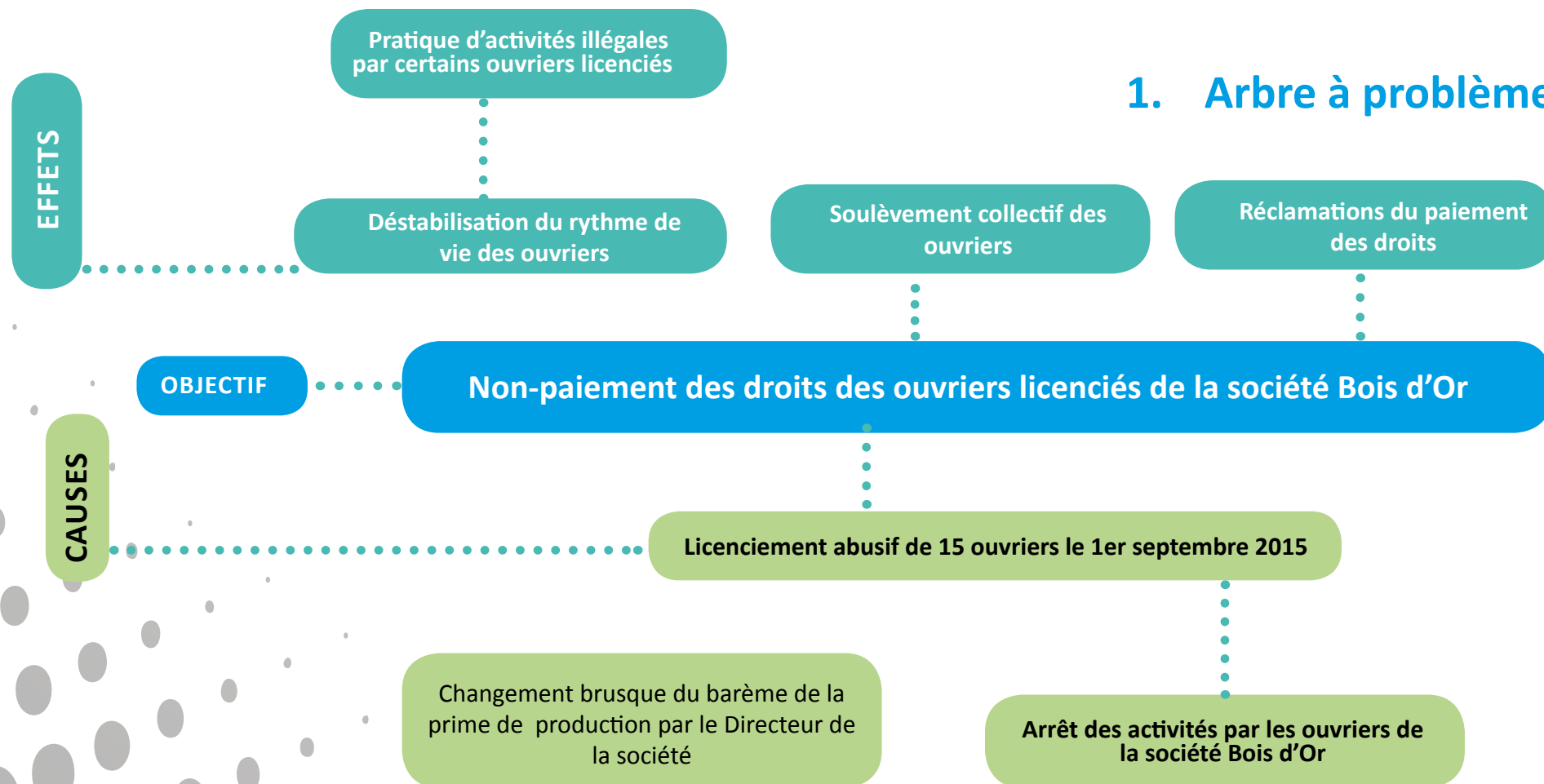
Objectifs (Que voulons-nous atteindre?)	Stratégie/ approches Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?	Activités (Que voulons-nous faire pour atteindre les objectifs ?)	Cibles (Qui est visé par notre activité)	Responsable (qui est responsable de chaque activité ?)	Allié/ Partenaire (Avec qui voulons nous réaliser chaque activité)	Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)	Résultat espéré (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)	Bilan (Quels résultats avons-nous obtenu)
Objectif 1	Correspondance officielle à la société avec ampliation Au sous-préfet... (Lobbying)	Sensibiliser les responsables de la société à prendre leurs responsabilités	Responsables de la société	Communauté	ONG		La société Bois d'or paie les frais d'inhumation des corps pour rétablir paix et l'harmonie avec la communauté	Fait
	Correspondance à la compagnie d'assurance (lobbying)	Entreprendre des démarches auprès de l'assurance assurant la société pour payer le sinistre	Compagnie d'assurance	Communauté	Avocat/ conseil juridique	Nov 2016	La compagnie d'assurance paye le sinistre causé par son client	
	Réunion (renforcement des capacités)	Sensibiliser les communautés à préserver leur dignité en cas de décès accidentel	communauté	Communauté	/	Dec 2016	Les communautés s'abstiennent des mauvais comportements en cas de sinistres causés par un tiers.	

		de leurs membres causé par un usager de la route						
Objectif 2	Réunion (Renforcement des capacités)	Initier les AGR au profit des membres de la communauté	communauté	Communauté	Spécialiste des domaines choisi	Nov-Déc 2016	Les communautés adhèrent à l'initiative et prennent leur développement économique en main	
	Correspondance officielle ; Réunion (Lobbying)	Organiser un dialogue tripartite pour restaurer le respect de la communauté par la société	Communauté, société, administration	Communauté	Autorités administratives/ ONG	Nov-Déc 2016	Le respect de la communauté est restauré et demeure	
Etc.	Correspondance officielle ; (Lobbying)	Susciter l'arbitrage des autorités administratives	Autorités administratives	Communauté	ONG	Nov-Déc 2016	La communauté est restaurée dans ses droits.	
	Correspondance officielle ; (Lobbying)	Obtenir une autorisation et construire des dos d'ânes à l'entrée et à la sortie du village.	Autorités administratives/ communales	Communauté		Nov 2016	Le village est sécurisé contre d'éventuels accidents dus aux camions et autres véhicules	

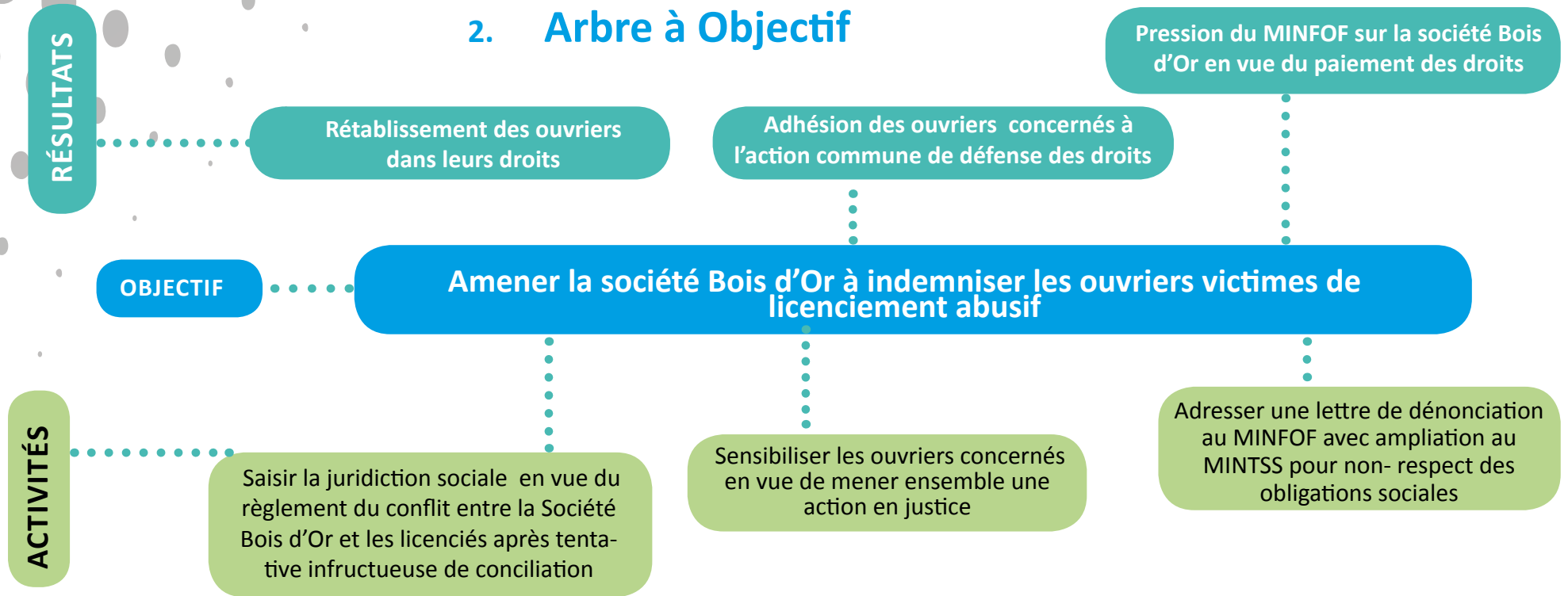
THEME 2 : LICENCIEMENT ABUSIF DE 15 OUVRIERS DE LA SOCIÉTÉ BOIS D'OR

Les faits : Le 28 Aout 2015, la Société Bois d'Or a décidé, sans aucune consultation préalable, de supprimer la prime d'abattage payé à l'ensemble du personnel. Mécontent de cette décision, le délégué du personnel a tenté de rencontrer le Directeur pour dialoguer sur les effets de cette suppression sans pouvoir y parvenir. Le 3 septembre, le personnel est rentré en grève suspendant toute activité dans la société Bois d'or. En réponse à ce mouvement de grève, la direction de la société a licencié 15 employés au motif qu'ils se sont rendus coupable de faute lourde du fait qu'ils ont été les meneurs de la grève. Les travailleurs licenciés ont ainsi perdu leur travail sans percevoir aucune indemnité. Les travailleurs licenciés voudraient savoir comment ils pourraient contraindre la société Bois d'Or à assumer ses obligations envers eux.

1. Arbre à problème



2. Arbre à Objectif



3. Tableau des risques

Activités	Risques	Solutions (Moyen d'atténuation)
Saisir la juridiction sociale en vue du règlement du conflit entre la société Bois d'Or et les licenciés après tentative infructueuse de conciliation	Corruption du juge	Utiliser les services d'un Avocat ou d'un conseil
Sensibiliser les ouvriers concernés en vue de mener ensemble une action en justice	Non- collaboration des autres ouvriers à une action collective	Sensibiliser et convaincre sur l'importance de l'action collective ;
Adresser une lettre de dénonciation au MINFOF avec ampliation au MINTSS pour non-respect des obligations sociales	Inaction du MINFOF	Solliciter et tenir des réunions informelles à postériori avec les responsables clés du MINFOF

4. Tableau d'Identification des amis/alliés

Décideur(s) favorables	Décideur (s) opposants
MINTSS, MINFOF	Directeur de la société ;
Particulier ou organisation favorables	Membres de la communauté qui ont un intérêt dans le processus et le résultat du plaidoyer
FODER, Syndicat national des travailleurs	Les ouvriers licenciés

5. Formulation du message

Activité considérée	Destinataire du message	Message à faire passer
Saisir la juridiction sociale en vue du règlement du conflit entre La société Bois d'Or et les licenciés après tentative infructueuse de conciliation	Juge social au TGI Abong-Mbang	Réclamation de paiement des droits suite à un licenciement abusif par la société Bois d'Or
Sensibiliser les ouvriers concernés en vue de mener ensemble une action en justice	Les autres ouvriers licenciés	Gardez espoir
Adresser une lettre de dénonciation au MINFOF avec ampliation au MINTSS pour non-respect des obligations sociales	MINFOF, MINTSS	Non-respect des clauses sociales par la Société Bois d'Or

6. Evaluation des besoins et des compétences

Voir tableau de la section 6 du thème 1 à la page 32

7. Analyse des cibles et parties prenantes

Cible et parties prenantes	Attitude			Niveau d'intérêt			Degré d'influence		
	pour	neutre	contre	aucun	moyen	Elevé	aucun	moyen	Elevé
MINTSS	pour			Elevé			Elevé		
MINFOF	pour			Elevé			Elevé		
Directeur de la société Bois d'Or	Contre			Elevé			Elevé		
FODER	pour			Elevé			Moyen		
Syndicat national des travailleurs	Pour			Elevé			Elevé		
Les ouvriers licenciés	Pour			Elevé			Elevé		

8. Identification des approches/stratégies

stratégies	Action à mener	Résultats attendus
Correspondance officielle sous forme de plainte (Lobbying)	Saisir la juridiction sociale en vue du règlement du conflit entre la société Bois d'Or et les licenciés après tentative infructueuse de conciliation	Les ouvriers sont rétablis dans leurs droits
Réunion et information (renforcement des capacités)	Sensibiliser les ouvriers concernés en vue de mener ensemble une action en justice	Les ouvriers adhère au projet d'action conjointe en justice contre la société Bois d'Or, se constituent en collectif et saisissent le juge social
Correspondance officielle (lobbying)	Adresser une lettre de dénonciation au MINFOF avec ampliation au MINTSS pour non- respect des obligations sociales	Le MINFOF fait pression sur la société Bois d'Or pour l'obliger à payer les droits des ouvriers licenciés

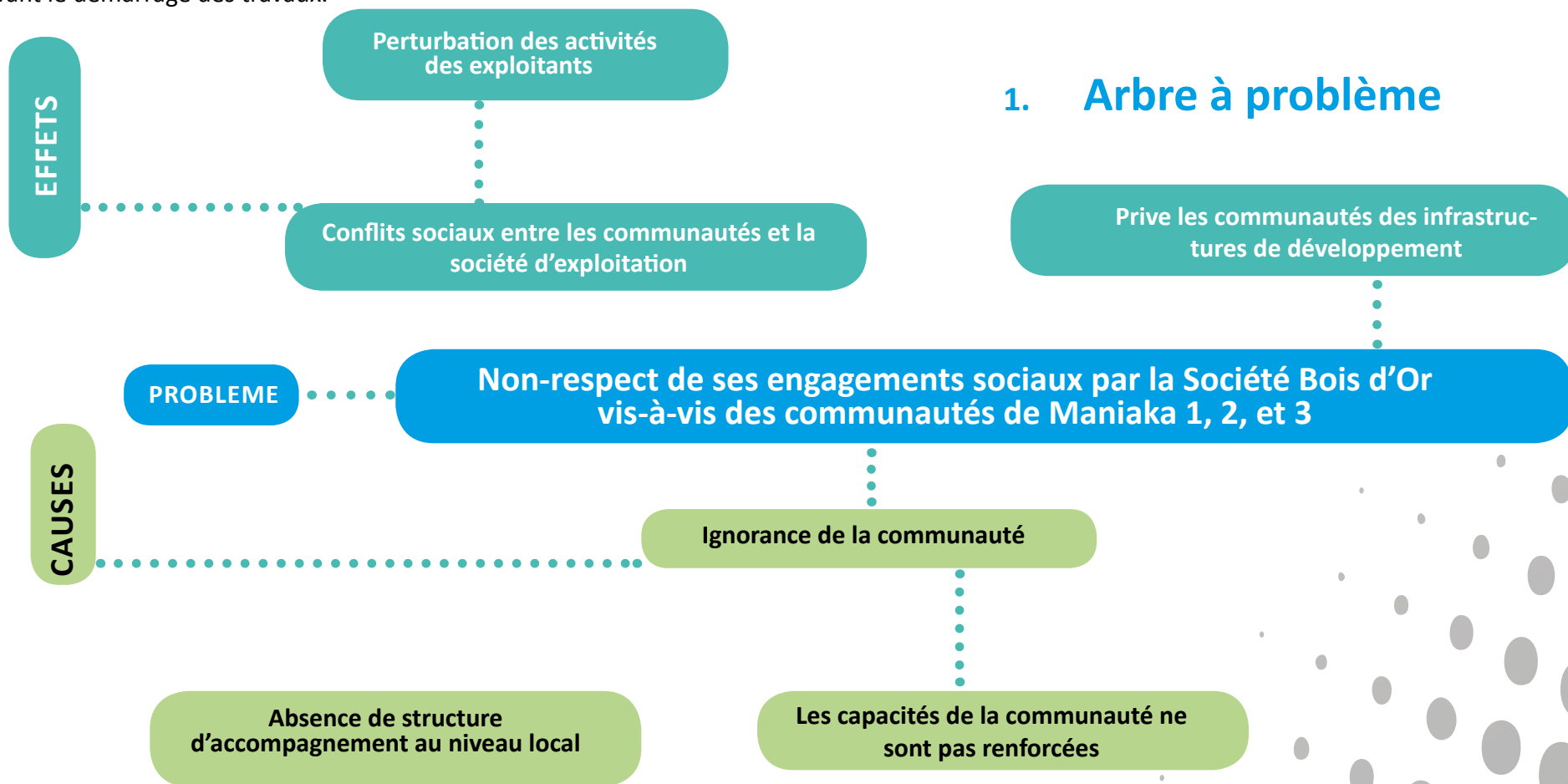


9. Plan d'action

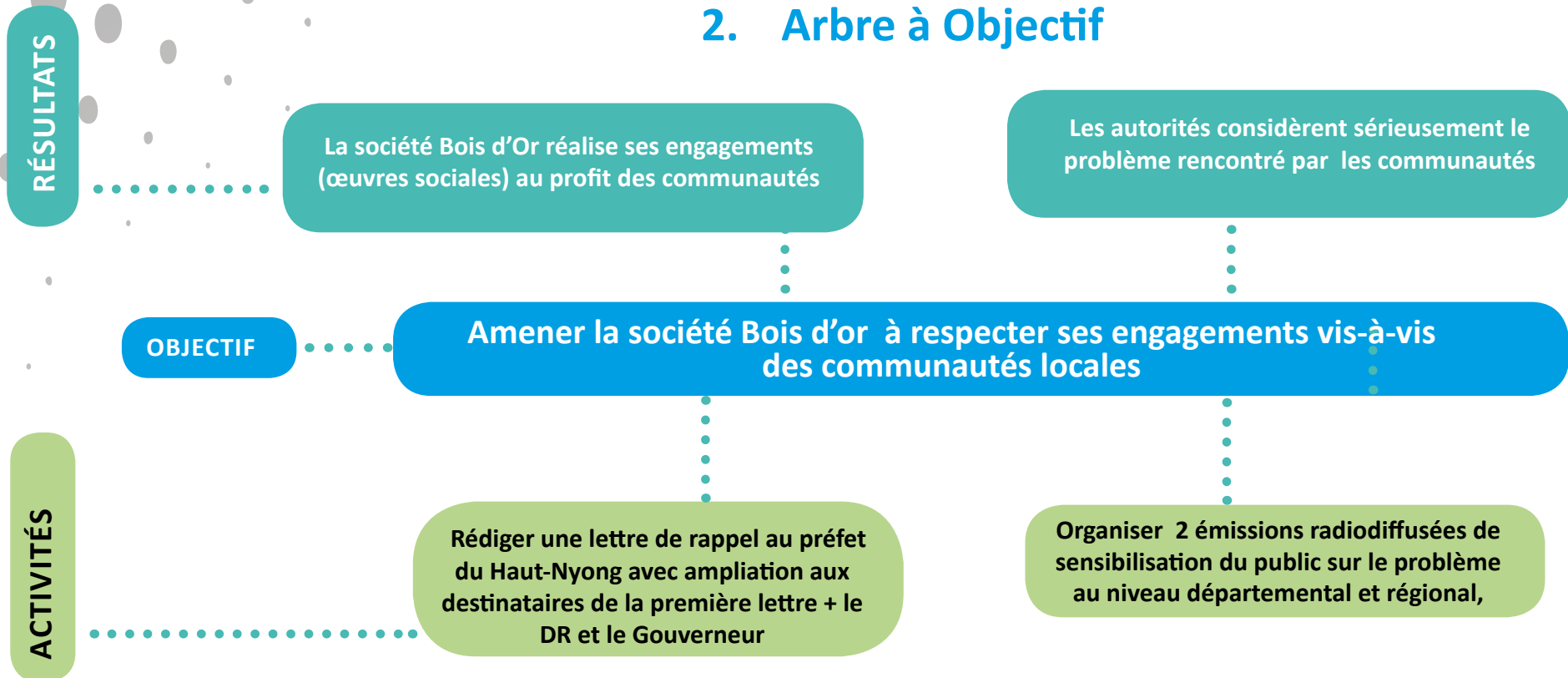
Objectifs (Que voulons-nous atteindre?)	Stratégie/ approches Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?	Activités (Que voulons-nous faire pour atteindre les objectifs ?)	Cibles (Qui est visé par notre activité)	Responsable (qui est responsable de chaque activité ?)	Allié/ Partenaire (Avec qui voulons nous réaliser chaque activité)	Date(quand voulons-nous réaliser l'activité ?)	Résultat espéré (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)	Bilan (Quels résultats avons-nous obtenu)
Objectif 1	Réunion et information (renforcement des capacités)	Sensibiliser les autres ouvriers concernés en vue de mener ensemble une action en justice	Les autres ouvriers	Les ouvriers concernés	*FODER	La semaine du 14/11/16	Les ouvriers adhère au projet d'action conjointe en justice contre la société Bois d'Or, se constituent en collectif et saisissent le juge social	
	Correspondance officielle sous forme de plainte (Lobbyng)	Saisir la juridiction sociale en vue du règlement du conflit entre la Société Bois d'Or et les licenciés après tentative infructueuse de conciliation	Juge social	Les ouvriers concernés	*Avocat/ Conseil *FODER	Lundi 23/11/16	La Société Bois d'Or est reconnue coupable de licenciement abusif et condamnée à indemniser les ouvriers ayant saisi la justice	
	Correspondance officielle (lobbyng)	Adresser une lettre de dénonciation au MINFOF avec ampliation au MINTSS pour non- respect des obligations sociales	MINTSS MINFOF	Les ouvriers concernés	/	semaine du 14/11/16	Le MINFOF fait pression sur la société Bois d'Or pour l'obliger à payer les droits des ouvriers licenciés	

THEME 3 : CONFLIT D'EXPLOITATION

Les faits : Le 1 Novembre 2015, le Ministère des Forêts et de la Faune a attribué à la Société Bois d'or a gagné une vente de coupe limitrophe avec les villages Maniaka 1, 2, et 3. Un jour avant l'exploitation, la Société Bois d'or est arrivé dans les communautés avec son personnel et ses engins. Après une brève réunion au cours de laquelle la société a promis aux communautés de réalisées d'importantes œuvres sociales et de créer de l'emploi pour les jeunes désœuvrés vivant dans ces villages, les engins se sont mis au travail pour créer une route en direction de vente de coupe, nettoyer le site d'implantation de la société et commencer l'exploitation. 8 mois après son installation, la société Bois d'Or a achevé d'exploiter du Bois et a quitté le site sans avoir rien fait pour les communautés. Les communautés voudraient savoir comment elles peuvent amener cette société à réaliser les engagements pris avant le démarrage des travaux.



2. Arbre à Objectif



3. Evaluation des risques

Activités	Risques	Solutions (Moyen d'atténuation)
Rédiger une lettre de rappel au préfet du Haut-Nyong avec ampliation aux destinataires de la première lettre + le DR et le Gouverneur	Inaction des autorités	Solliciter l'appui des alliés
Organiser 2 émissions radiodiffusées de sensibilisation du public sur le problème au niveau départemental et régional,	Manque de moyen financier	Solliciter l'appui des alliés

4. Identification des amis/alliés

Décideur(s) favorables	Décideur (s) opposants
	Société Bois d'Or
Particulier ou organisation favorables	Membres de la communauté qui ont un intérêt dans le processus et le résultat du plaidoyer
FODER, élus locaux, Radios communautaires Abong-Mbang et Bertoua	Les communautés concernées

5. Formulation du message

Activité considérée	Destinataire du message	Message à faire passer
Rédiger une lettre de rappel au préfet du Haut-Nyong avec ampliation aux destinataires de la première lettre + le DR et le Gouverneur	Autorités destinataires du premier courrier + le DR et le Gouverneur	Considérer la demande des communautés : Tenue des palabres entre la Société Bois d'Or et la Communauté
Organiser 2 émissions radiodiffusées de sensibilisation du public sur le problème au niveau départemental et régional,	Public	La Société Bois d'Or piétine les droits des communautés

6. Evaluation des besoins et des compétences

Voir tableau de la section 6 du thème 1 à la page 32

7. Analyse des cibles et parties prenantes

Cible et parties prenantes	Attitude			Niveau d'intérêt			Degré d'influence		
	pour	neutre	contre	aucun	moyen	Elevé	aucun	moyen	Elevé
Société Bois d'Or	Contre			Elevé			Elevé		
FODER	pour			Elevé			Moyen		
Elus locaux	pour			Elevé			Moyen		
Les communautés concernées	pour			Elevé			Moyen		
Radios communautaires Abong-Mbang et Bertoua	Pour			Elevé			Elevé		

8. Identification des approches/stratégies

strategies	Action à mener	Résultats attendus
Correspondance officielle (Lobbyng)	Rédiger une lettre de rappel au préfet du Haut-Nyong avec ampliation aux destinataires de la première lettre + le DR et le Gouverneur	La société Bois d'Or réalise ses engagements (œuvres sociales) au profit des communautés
Campagne médiatiques	Organiser 2 émissions radiodiffusées de sensibilisation du public sur le problème au niveau départemental et régional,	Les autorités considèrent sérieusement le problème rencontré par les communautés et aident à la résolution du problème vécu par les communautés

9. Plan d'action

Objectifs (Que voulons-nous atteindre?)	Stratégie/ approches Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?	Activités (Que voulons-nous faire pour atteindre les objectifs ?)	Cibles (Qui est visé par notre activité)	Responsable (qui est responsable de chaque activité ?)	Allié/ Partenaire (Avec qui voulons nous réaliser chaque activité)	Date(- quand voulons-nous réaliser l'activité ?)	Résultat espéré (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)	Bilan (Quels résultats avons-nous obtenu)
Objectif 1	Correspondance officielle (Lobbyng)	Rédiger une lettre de rappel au préfet du Haut-Nyong avec ampliation aux destinataires de la première lettre + le DR et le Gouverneur	Autorités destinataires du premier courrier + le DR et le Gouverneur	Les leaders de la communauté	*FODER	La semaine du 14/11/16	La Société Bois d'Or réalise ses engagements (œuvres sociales) au profit des communautés	
	Campagne médiatiques	Organiser 2 émissions radiodiffusées de sensibilisation du public sur le problème au niveau départemental et régional	Public	Leader de la communauté (Cyrille Mamoho)	*FODER	Lundi 23/11/16	Les autorités considèrent sérieusement le problème rencontré par les communautés et aident à la résolution du problème vécu par les communautés	

BIBLIOGRAPHIE

FODER. Manuel de formation. « Formation des chefs de villages, des leaders communautaires (LC), des observateurs communautaires (OC) et des CPF sur le plaidoyer communautaire ». Août 2016

PASOC. Plaidoyer et suivi des politiques publiques. Document de capitalisation. 2013.

SIPE. Comment entreprendre un plaidoyer efficace. Un manuel à l'intention des associations professionnelles (Version traduite). 2009.

Emmanuel Tabet. Convaincre, persuader, délibérer. ISBN-13: 978-2130589624. PUF ; Collection major. 2011

Ressources Roots (Graham Gordon). Conseils pratiques pour approcher un plaidoyer. ISBN 1 904364 05 5. Tearfund 2002.

Bryan Evans et Sheila Melot. Le plaidoyer et la dette : un guide pratique. 2001

Joanne Green et Sheila Melot.. Le plaidoyer et l'eau : un guide pratique. 2001

Isabel Carter. Renforcer les capacités des groupes locaux : un guide PILIERS. 2001

Tearfund. Pas à Pas 29 : Apprentissage par la participation et l'action. 1997

Sheila Melot. Encourager les citoyens à la réflexion. 2000 .

ONU Femmes. Qu'est ce qu'une campagne de plaidoyer et pourquoi est-il important ? Vu sur <http://www.endvawnow.org/fr/articles>. Consulté le 15.11.2016

WaterAid. Guide du plaidoyer. Sans date. Vu sur www.wateraid.org/~media/Publications/guide-du-plaidoyer. Consulté le 5 Novembre 2016.

EPU. Modèle de document de plaidoyer. Vu sur <https://www.upr-info.org/> Consulté le 22/11/2016



Forêts et Développement Rural (FODER)
B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun
Tel : 00 237 222 00 52 48,
E-mail : forest4dev@gmail.com
Po. box : 11417 Yaoundé, Cameroon
forest4dev@gmail.com
www.forest4dev.org
Nouvelle route Bastos, Immeuble SNV